



## Ecoles hors contrat : Un rapport inquiétant

Alors qu'une école hors contrat des Hauts de Seine se défend dans les colonnes du Parisien suite à une inspection qui s'est mal passée, que sait-on des enseignements donnés dans ces écoles et des relevés faits par l'administration lors d'inspections surprises ? Le Café pédagogique s'est procuré un rapport réalisé en 2016 pour l'Académie de Versailles. Il montre d'inquiétantes dérives dans les écoles inspectées, notamment une faillite éducative bien réelle. Pourtant ces écoles ont le vent en poupe. Pire, la journée du 5 mars a démontré leur présence politique et une éventuelle alternance politique pourrait leur donner un second souffle. Dix ans d'une question devenue politique 26 janvier : saisi par des parlementaires Républicains, le Conseil constitutionnel annule le régime d'autorisation que le gouvernement voulait instituer sur les écoles hors contrat. C'est le dernier épisode d'une bataille politique commencée il y a 10 ans et dont l'enjeu est la multiplication des écoles privées. 2007, N Sarkozy donne instruction à son ministre, X Darcos, d'encourager le développement des écoles privées : "vous ne dissuaderez pas les établissements privés de s'installer dans des quartiers en difficulté et, au contraire, vous soutiendrez, lorsqu'ils existent, de tels projets d'installation, dans le respect des grands équilibres nationaux". Mars 2008 la Fondation pour l'Ecole est reconnue d'utilité publique. Cela accélère nettement la multiplication des écoles hors contrat traditionalistes. Parallèlement, les écoles musulmanes commencent un développement assez rapide. Dix ans plus tard, la situation est devenue plus complexe. Le candidat Républicains trouve ses plus fidèles soutiens dans les milieux traditionalistes proches des écoles hors contrat et elles continuent à prospérer. Le gouvernement a multiplié les contrôles dès 2013 en ciblant toutes les écoles hors contrat. Une trentaine d'écoles contrôlées. C'est ce que montre un rapport de synthèse des inspecteurs réalisé pour l'Académie de Versailles. L'académie compte une centaine d'écoles hors contrat relevant de courants différents. Le plus grand nombre se réclame de courants catholiques traditionalistes soit proches de Mgr Lefebvre soit proches de l'Opus Dei. Un nombre aussi important d'écoles s'affiche come écoles "Montessori". On trouve aussi des écoles musulmanes, quelques écoles évangélistes, Steiner et arménienne. Sur trois ans une trentaine d'écoles auraient fait l'objet de contrôles, souvent suite à des plaintes ou à des dénonciations. Autrement dit les contrôles ne reflètent que les situations qui inquiètent l'administration. Mais cela concerne quand même à peu près une école sur trois... Quelles sont leurs obligations légales ? "Les contrôles opérés par l'Etat dans les écoles privées hors contrat ont pour mission de garantir le respect des droits de l'enfant en matière d'éducation et d'instruction. Ils vérifient si l'instruction proposée a pour objectif de faire partager aux élèves les valeurs de la République, de permettre à chacun de développer sa personnalité... d'exercer sa citoyenneté", rappelle le rapport. Ces contrôles sont basés les droits de l'enfant tels qu'ils sont reconnus par la Convention internationale et sur la loi d'orientation de 2013 qui reconnaît à l'enfant un droit à l'éducation et à la formation scolaire. Notamment les articles L 131-1-1 et L122-1-1 du Code de l'éducation précisent le contenu de ce droit à l'instruction. Cela comprend par exemple la garantie de développer son esprit critique et la capacité à "s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, de partager les valeurs de la République et d'exercer sa citoyenneté". L'article L 122-1-1 garantit à chaque élève "les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture, auquel contribue l'ensemble des enseignements dispensés au cours de la scolarité". C'est sur ces bases juridiques que se font les opérations commando du rectorat. Une inspectrice nous a expliqué que ces visites sont toujours inopinées et très complètes. C'est d'ailleurs pour ne pas dévoiler le détail de ces visites et les techniques des inspecteurs que nous ne publions pas le texte intégral du rapport. Le socle reste ignoré. Les sites internet des écoles disent viser la réussite de tous les enfants, voire l'accès à l'excellence. Systématiquement sont soulignées la prise en charge des élèves en difficultés, des enfants intellectuellement précoces et une éducation morale de haut niveau. L'affichage revendique un climat propice aux études et au bien-être, une pédagogie individualisée, la bienveillance des maîtres, la liberté et le respect des rythmes avec, pour quelques-unes, le choix des « bonnes vieilles méthodes qui ont fait leur preuve » et une éducation à des valeurs morales", rappelle le rapport. Malheureusement il n'en est souvent rien. Très souvent ces écoles affirment utiliser des méthodes Montessori. Mais "les dimensions pédagogiques sont détournées de leurs enjeux et amputées de ce qui les fonde théoriquement", relève le rapport. Mais ce que révèle en premier le rapport c'est qu'aucune des écoles contrôlées ne respecte le socle commun. Les écoles ont une marge de manoeuvre pour l'appliquer. Elles ne sont pas tenues de respecter les programmes annuels et les cycles. Mais au



final elles doivent donner un enseignement complet quitte à rééquilibrer d'une année sur l'autre des déficits dans une matière. Un enseignement qui écarte les disciplines gênantes. Or ce que montre le rapport c'est que des disciplines ne sont pas enseignées ou extrêmement superficiellement. La plupart des écoles contrôlées s'en tiennent au français et aux maths. Ce sont "des pans entiers du savoir" qui ne sont jamais abordés. Les sciences, l'histoire géographie, les arts, l'EPS sont réduits à presque rien au bénéfice d'exercices de français et de maths répétés. Ces écoles, selon le rapport, fuient l'expérimentation scientifique. "Le matériel, quand il existe, n'est pas utilisé.. L'observation des locaux et des équipements (de leur absence ou de leur inadéquation) confirme que les enfants ne peuvent développer les compétences scientifiques et technologiques. Le fait d'éprouver, d'expérimenter, de déduire pour comprendre et apprendre n'est pas pris en compte dans les enseignements." On trouve parfois de curieux enseignements notés dans les cahiers de physique : "Le son nous révèle la nature des choses et des êtres vivants... L'être humain a séparé les instruments à cordes et à vent mais en lui, les deux sont à jamais unis". Pétain sauveur de la France "En histoire géographie, celle-ci est souvent exclue", nous a confié une inspectrice, "connaître le monde c'est connaître sa diversité le multiculturalisme". Le rapport signale des enseignements erronés. Dans telle école catholique, les pages sur la contraception du manuel de SVT sont collées. Dans telle autre on apprend que "Pétain a sauvé la France" et que "des ingrats ont fui en Angleterre"... Une autre école traditionaliste apprend en guise d'instruction civique des thèmes originaux : "comment apprend on à reconnaître la race blanche" ou "comment se comporter avec un supérieur, un égal et un inférieur". Un appel à la vigilance Les apprentissages reposent sur le par coeur et l'entraînement. "Les situations d'apprentissage rencontrées, fondées sur la lecture, la répétition sans explication, sans recherche d'appropriation personnelle par les élèves, reposent essentiellement sur des activités ritualisées et des routines qui renvoient à une dimension mécanique des apprentissages très éloignée des ambitions affichées. La copie, l'imitation, la répétition, l'entraînement sont certes des modes d'apprentissage utiles; pour autant ils nous interrogent dès lors qu'ils ne laissent pas de place à d'autres modalités plus propices au développement de la pensée, de l'esprit critique, à la mise à distance, à l'argumentation personnelle et au questionnement". Le mot "conditionnement" apparaît dans le rapport. "La vigilance s'impose sur les effets d'une éducation qui impose des croyances ou des convictions et occulte des pans entiers du savoir au profit d'une idéologie", conclue le rapport. Ce rapport ne vise que les écoles sous contrat qui sont apparues douteuses aux autorités académiques. Mais la gravité des faits constatés et leur présence dans environ une école sur trois, imposent que la République ne baisse pas sa garde à l'avenir tant sur la question de l'autorisation que sur les contrôles. Un sujet qui devient vraiment politique après le 5 mars... François Jarraud

Décision du Conseil constitutionnel